conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Chloroform

32211-2.5L

Version 1.4 Date de révision 10.09.2018

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Chloroform

FDS-nombre : 000000020534

Type de produit : Substance

Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.

Nom Chimique : trichlorométhane; chloroforme

No.-Index 602-006-00-4

Numéro d'Enregistrement

**REACH** 

: 01-2119486657-20

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la : Substances chimiques de laboratoire

substance/du mélange

Utilisations déconseillées : aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Honeywell Specialty Honeywell International, Inc.

> Chemicals Seelze 115 Tabor Road

GmbH Morris Plains, NJ 07950-2546

Wunstorfer Straße 40 USA

30926 Seelze Allemagne

Téléphone (49) 5137-999 0 Téléfax (49) 5137-999 123

: PMTEU Product Stewardship: Pour plus d'informations, veuillez prendre contact SafetyDataSheet@Honeywell.com

avec:

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)

+1-303-389-1414 (Medical)

Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1

basé

Page 1 / 17

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Chloroform

32211-2.5L

Version 1.4

Date de révision 10.09.2018

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## **RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

Toxicité aiguë Catégorie 4 - Oral(e)

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë Catégorie 3 - Inhalation

H331 Toxique par inhalation.

Irritation cutanée Catégorie 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire Catégorie 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Cancérogénicité Catégorie 2

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction Catégorie 2

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 - Système nerveux central

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Catégorie 1

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion et inhalation.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

#### **RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les

organes à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée

en cas d'ingestion et inhalation.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **Chloroform**

32211-2.5L

Version 1.4

Date de révision 10.09.2018

Conseils de prudence : P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/

gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P280 Porter des gants/vêtements de

protection/ équipement de protection

des yeux/du visage.

P284 Lorsque la ventilation du local est

insuffisante porter un équipement de

protection respiratoire.

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la

bouche. NE PAS faire vomir.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA

PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la

personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES

YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou

suspectée: consulter un médecin.

#### 2.3. Autres dangers

Des concentrations élevées de vapeurs peuvent provoquer une perte de conscience. Une exposition répétée ou prolongée à la substance peut entraîner des troubles au foie.

#### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1. Substance

Nom Chimique	NoCAS NoIndex Numéro d'Enregistrement REACH NoCE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
trichlorométhane; chloroforme	67-66-3 602-006-00-4 01-2119486657-20 200-663-8	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 3; H331 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Carc. 2; H351	>= 90 % - <= 100 %	1*

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Chloroform

32211-2.5L

Version 1.4

Date de révision 10.09.2018

Repr. 2; H361d STOT RE 1; H372	
STOT SE 3; H336	

<sup>1\* -</sup> Pour connaître les limites de concentration spécifiques, reportez-vous aux annexes 1272/2008

#### 3.2. Mélange

Non applicable

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8. Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

#### Conseils généraux:

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

#### Inhalation:

En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Appeler un médecin.

#### Contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

#### Contact avec les yeux:

Protéger l'oeil intact. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

#### Ingestion:

Se rincer la bouche à l'eau. En cas d'ingestion, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

donnée non disponible

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Chloroform

32211-2.5L

Version 1.4

Date de révision 10.09.2018

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Movens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Eau pulvérisée Mousse Dioxyde de carbone (CO2) Produits extincteurs en poudre

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'): Oxydes de carbone Phosgène Chlorure d'hydrogène gazeux

#### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte.

Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

Page 5 / 17

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Chloroform

32211-2.5L

Version 1.4

Date de révision 10.09.2018

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:

Porter un équipement de protection individuel. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

#### Mesures d'hygiène:

Entreposer séparément les vêtements de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage:

Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **Chloroform**

32211-2.5L

Version 1.4

Date de révision 10.09.2018

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

# 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	Base / Valeur	Valeur / Type d'exposition	Facteur de dépasseme nt	Remarques
trichlorométhane; chloroforme	INRS (FR) VME	10 mg/m3 2 ppm		
trichlorométhane; chloroforme	INRS (FR) SKIN_DES			Peut être absorbé par la peau.
trichlorométhane; chloroforme	INRS (FR) SKIN_DES			Peut être absorbé par la peau.
trichlorométhane; chloroforme	INRS (FR) VME	10 mg/m3 2 ppm		Règlement impératif (VRC)
trichlorométhane; chloroforme	EU ELV SKIN_DES			Peut être absorbé par la peau.
trichlorométhane; chloroforme	EU ELV TWA	10 mg/m3 2 ppm		Indicatif
trichlorométhane; chloroforme	INRS (FR) VLE	250 mg/m3 50 ppm		Valeur limité

VME - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME): SKIN\_DES - Désignation de la peau :

TWA - Valeur limite de moyenne d'exposition

VLE - Valeur limite d'exposition à court terme (VLE):

## **Valeurs DNEL/PNEC**

Composant	Utlisation finale/ incidence	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
trichlorométhane; chloroforme	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		2,5 mg/m3	Inhalation	
trichlorométhane; chloroforme	Travailleurs / Aigu - effets systémiqies		333 mg/m3	Inhalation	
trichlorométhane; chloroforme	Travailleurs / Long terme - effets locaux		2,5 mg/m3	Inhalation	
trichlorométhane; chloroforme	Travailleurs / Long terme -		0,94mg/kg bw/d	Contact avec la peau	

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **Chloroform**

32211-2.5L

Version 1.4

# Date de révision 10.09.2018

	effets systémiques			
trichlorométhane; chloroforme	Consommateu rs / Long terme - effets systémiques	0,18 mg/m3	Inhalation	

Composant	Compartiment de l'environnement / Valeur	Remarques
trichlorométhane; chloroforme	Eau douce: 0,146 mg/l	Assessment factor: 10
trichlorométhane; chloroforme	Eau de mer: 0,015 mg/l	Assessment factor: 100
trichlorométhane; chloroforme	Station de traitement des eaux usées: 0,048 mg/l	Assessment factor: 10
trichlorométhane; chloroforme	Sédiment d'eau douce: 0,45 mg/kg dw	Assessment factor: 10
trichlorométhane; chloroforme	Sédiment marin: 0,09 mg/kg dw	Assessment factor: 50
trichlorométhane; chloroforme	Sol: 0,56 mg/kg dw	

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

## Contrôle de l'exposition professionnelle

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Les équipements de protection personelle doivent répondre aux normes EN en vigeur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.

#### Mesures d'ordre technique

Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

#### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains:

Matière des gants: Viton (R) délai de rupture: > 480 min Épaisseur du gant: 0,7 mm

Vitoject® 890

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Chloroform

32211-2.5L

Version 1.4

Date de révision 10.09.2018

Remplacer en cas d'usure.

Remarques:Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) if faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utlisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delá de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:

Lunettes de protection chimique

Protection de la peau et du corps:

Vêtement de protection

Porter un équipement de protection adéquat.

## Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux règlementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme : liquide

Couleur : incolore

Odeur : douce

Point/intervalle de fusion : -63 °C

Point/intervalle d'ébullition : 60 - 62 °C

à 1.013 hPa

Point d'éclair : Non applicable

Température : > 650 °C

d'inflammation

Limite d'explosivité, : Non applicable

inférieure

Page 9 / 17

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Chloroform

32211-2.5L

Version 1.4

Date de révision 10.09.2018

Limite d'explosivité,

: Non applicable

supérieure

Pression de vapeur

: 210 hPa

à 20 °C

Densité

: 1,48 g/cm3

à 20 °C

Viscosité, dynamique

: donnée non disponible

Viscosité, cinématique

: donnée non disponible

рΗ

: donnée non disponible

Hydrosolubilité

: 0,8 g/l

à 20 °C

Solubilité dans d'autres

solvants

: Soluble dans la plupart des solvants organiques

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow 1,97

Densité de vapeur relative

: donnée non disponible

Taux d'évaporation

: donnée non disponible

#### 9.2 Autres informations

Ce produit n'est pas inflammable.

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

## 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

## 10.2. Stabilité chimique

A la pression atmosphérique, le produit ne se décompose pas lors de ladistillation.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

### 10.4. Conditions à éviter

donnée non disponible

Page 10 / 17

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **Chloroform**

32211-2.5L

Version 1.4

Date de révision 10.09.2018

## 10.5. Matières incompatibles

Peut attaquer les matières plastiques. Oxydants forts Réagit au contact des métaux en poudre. Métaux alcalins Métaux alcalino-terreux

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:

Oxydes de carbone

Des bases fortes

Phosgène

Chlorure d'hydrogène gazeux

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale:

DL50 Espèce: Rat sexe: mâle

Valeur: 908 mg/kg

DL50

Espèce: Rat sexe: femelle

Valeur: 1.117 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée:

donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation: donnée non disponible

Estimation de la toxicité aiguë

Valeur: 3,03 mg/l Durée d'exposition: 4 h Méthode: Méthode de calcul

Irritation de la peau: Espèce: Lapin Classification: irritant Durée d'exposition: 24 h

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **Chloroform**

32211-2.5L

Version 1.4

Date de révision 10.09.2018

Irritation des yeux: Espèce: Lapin Classification: irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE Ligne directrice 406

non sensibilisant

Méthode: OECD 429 non sensibilisant

Toxicité à dose répétée:

Espèce: Rat

Durée d'exposition: 28 jr

NOAEL 34 mg/kg

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Méthode d'Essai: Test de Ames

Résultat: négatif

Méthode d'Essai: Test du micronucleus in vivo

Méthode: OCDE Ligne directrice 474

Résultat: négatif

Méthode d'Essai: Synthèse DNA non programmée Méthode: Ligne directrice 486 de l'OCDE pour les essais

Résultat: négatif

Danger par aspiration: donnée non disponible

Autres informations:

Le solvant dessèche la peau.

L'inhalation de vapeur de solvant à haute concentration a un effet narcotique.

Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Peut provoquer le cancer.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:

CL50

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Valeur: 18 mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **Chloroform**

32211-2.5L

Version 1.4

Date de révision 10.09.2018

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité des plantes aquatiques:

CE50r

Essai en statique Espèce: Algues Valeur: 13,3 mg/l Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les microorganismes:

CE50

Espèce: Nitrosomonas sp

Valeur: 0,48 mg/l

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:

CE50

Espèce: Crassostrea gigas Valeur: 152,5 mg/l Durée d'exposition: 48 h

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:

Résultat: Difficilement biodégradable.

# 12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

## 12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

#### 12.6. Autres effets néfastes

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **Chloroform**

32211-2.5L

Version 1.4

Date de révision 10.09.2018

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Eliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Équipement de protection individuel, voir section 8.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

ADR/RID

UN Numéro : 1888

Description des : CHLOROFORME

marchandises

Classe : 6.1
Groupe d'emballage : III
Code de classification : T1
Numéro d'identification du : 60

danger

Étiquettes ADR/RID : 6.1 Dangereux pour : non

l'environnement

IATA

UN Numéro : 1888 Description des : Chloroform

marchandises

Classe : 6.1 Groupe d'emballage : III Etiquettes de danger : 6.1

**IMDG** 

UN Numéro : 1888

Description des : CHLOROFORM

marchandises

Classe : 6.1

Page 14 / 17

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **Chloroform**

32211-2.5L

Version 1.4

Date de révision 10.09.2018

Groupe d'emballage : III
Etiquettes de danger : 6.1
No EMS Numéro : F-A, S-A
Polluant marin : non

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
Règlement (CE) n° 1907/2008, annexe XVII		Ce produit contient un ingrédient conforme de l'Annexe XVII de la Réglementation REACH 1907/2006/CE.

Base	Valeur	Remarques
Directive 2012/18/CE Listed in Regulation : H2: ITOXICITÉ AIGUË	Amount 1: 50.000 kg Amount 2: 200.000 kg	

# Centre de contrôle de poison

Pays	Numéro de téléphone
Autriche	+4314064343
Belgique	070 245245
Bulgarie	(+)35929154233
Croatie	(+3851)23-48-342
Chypre	n'est disponible
République Tchèque	+420224919293; +420224915402
Danemark	82121212
Estonie	16662; (+372)6269390
Finlande	9471977
France	+33(0)145425959
Grèce	n'est disponible
Hongrie	(+36-80)201-199
Islande	5432222

Pays	Numéro de téléphone	
Liechtenstein	n'est disponible	
Lituanie	+370532362052	
Luxembourg	070245245; (+352)80002-5500	
Malta	n'est disponible	
Pays-Bas	030-2748888	
Norvège	22591300	
Pologne	n'est disponible	
Portugal	808250143	
Roumanie	n'est disponible	
Slovaquie (NTIC)	+421 2 54 774 166	
Slovénie	n'est disponible	
Espagne	+34915620420	
Suède	112 (begär Giftinformation);+46104566786	

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Chloroform

32211-2.5L

Version 1.4

Date de révision 10.09.2018

Irlande	+353(1)8092166	
Italie	+39 0649906140	
	Berlin : 030/19240	
	Bonn : 0228/19240	
	Erfurt : 0361/730730	
Allemagne	Fribourg : 0761/19240	
Allemagne	Göttingen : 0551/19240	
	Homburg : 06841/19240	
	Mainz : 06131/19240	
	Munich : 089/19240	
Lettonie	+37167042473	

Suisse	145
Royaume Uni	n'est disponible

## Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)

Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List Listé ou en conformité avec l'inventaire

Corée. Inventaire existant des produits chimiques (KECI) Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand Listé ou en conformité avec l'inventaire

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Chloroform

32211-2.5L

Version 1.4

Date de révision 10.09.2018

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

trichlorométhane; chloroforme : H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H351 Susceptible de provoquer le cancer. H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H372 Risque avéré d'effets graves pour les

organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée en cas

d'ingestion et inhalation.

### Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

#### Abréviations:

CE Communauté Européenne

CAS Chemical Abstracts Service

DNEL Derived no effect level

PNEC Predicted no effect level

vPvB Very persistent and very biaccumulative substance

PBT Persistent, bioaccmulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.